



Paris, le 10 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zones de non-traitement Le projet d'arrêté est inacceptable !

Le projet d'arrêté encadrant les ZNT (zones de non-traitement) est désormais officiel, avec des obligations qui n'ont été ni concertées ni même évoquées.

Au moment où s'ouvre la consultation du public, la FNSEA tient à rappeler que le pragmatisme doit l'emporter sur les positions dogmatiques : les distances ne sont en aucun cas une réponse à la nécessaire protection des riverains.

Nous le réaffirmons : les solutions passeront par le dialogue et la concertation au plus près du terrain entre les élus, les citoyens, les acteurs agricoles et les associations plutôt que par des réglementations arbitraires et descendantes, qui crée des distorsions supplémentaires. La transition, nous l'avons accélérée depuis 2 ans dans le cadre du Contrat de solutions aux côtés d'une quarantaine de partenaires du secteur agricole, en proposant des solutions concrètes et des chartes riverains.

Cet engagement historique et inédit mérite reconnaissance. Nous dénonçons le peu de considération donnée à ces chartes qui sont la traduction concrète de nos engagements. Plus que des distances imposées, l'Etat doit reconnaître l'efficacité des pratiques et des équipements, qu'il s'agisse des buses anti-dérives, des appareils de traitement avec panneaux récupérateurs, des haies, filet, murs...

Les agriculteurs ont toujours pris en compte la santé des riverains. Cette nécessité est rendue plus complexe aujourd'hui par les polémiques nombreuses attisées par des comportements délétères. Il est temps que les arguments techniques et économiques des professionnels soient enfin entendus et considérés.

Notre réseau participera activement à la consultation à tous les niveaux afin que le bon sens prévale.

L'arrêté proposé est inacceptable.

Contact presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@fnsea.fr